

**Contrôle de la circulation aérienne.**—Le Contrôle de la circulation aérienne (ministère des Transports) a pour fonctions principales d'assurer une circulation rapide et ordonnée et de prévenir les collisions dans un espace aérien contrôlé et dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Ces fonctions s'exercent au moyen du service de contrôle d'aéroport, du service de l'approche et du service de contrôle régional, ainsi que des services d'information de vol, d'alerte pour les recherches et sauvetage, de déclaration douanière et d'identification des avions.

Le *contrôle d'aéroport* est destiné particulièrement à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne dans le voisinage des principaux aéroports civils où le volume et le genre de trafic, les conditions atmosphériques et autres facteurs l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe le contrôle de la circulation des piétons et des véhicules sur l'aire de manœuvre dans les aéroports. Ce contrôle est réalisé au moyen de communications radio-téléphoniques directes, ou de signaux visuels, à l'intention des avions et des véhicules de surface dans les aéroports contrôlés ou dans les environs. Les tours de contrôle sont situés à Patricia Bay, Port Hardy et Vancouver (C.-B.); à Lethbridge, Calgary et Edmonton (Alb.); à Saskatoon et Regina (Sask.); à Winnipeg (Man.); à Lake Head, Windsor, London, Toronto, Toronto Island, Ottawa et North Bay (Ont.); à Montréal, Cartierville, Québec, Val-d'Or, Mont-Joli et Sept-Îles (P.Q.); à Moncton et Saint-Jean (N.-B.); à Sydney (N.-É.); à Gander (T.-N.) et à Frobisher (T. N.-O.). La plupart fonctionnent en permanence; certains assurent un service quotidien de 16 heures seulement.

Le *contrôle d'approche* est assuré par des tours de contrôle d'approche à Edmonton et Calgary (Alb.), Winnipeg (Man.), Ottawa et North Bay (Ont.) et Frobisher (T. N.-O.) Il s'ajoute au service régulier de contrôle d'aéroports de ces régions et consiste à communiquer l'espacement I.F.R. standard aux avions volant selon les règles de vol aux instruments dans les limites de la zone de contrôle d'approche de l'aéroport.

Le *contrôle régional* est destiné particulièrement à assurer un service de contrôle de la circulation aérienne aux avions volant dans un espace aérien contrôlé lorsque les conditions atmosphériques empêchent le pilote de voir les autres avions ou les obstacles et l'obligent à se fier aux instruments pour se diriger. Ce service est assuré par des centres de contrôle régional à Vancouver (C.-B.), Edmonton (Alb.), Winnipeg (Man.), Toronto (Ont.), Montréal (P.Q.), Moncton (N.-B.) et Goose et Gander (T.-N.). Chacun de ces centres est relié aux tours de contrôle, aux bureaux des stations de radio-alignement et aux bureaux d'exploitation de sa région au moyen d'un vaste réseau de circuits interphoniques ou radiophoniques locaux et interurbains et des installations de communication radiophonique que ces bureaux mettent à la disposition de tous les avions qui ont besoin du service de contrôle régional. Chaque centre est pareillement relié aux centres voisins, y compris ceux des États-Unis, ce qui permet la coordination du contrôle des avions qui traversent plus d'une région. Ce réseau de communications permet à chaque centre de tenir un relevé détaillé continu des mouvements de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol aux instruments ainsi qu'un relevé général de tous les avions qui manœuvrent selon les règles de vol à vue dans sa région. En plus d'assurer un service de contrôle régional aux avions volant dans l'espace aérien contrôlé au-dessus de Terre-Neuve, les centres de Goose et de Gander assurent ce service sur une distance s'étendant à près de la moitié de l'Atlantique-Nord. Le service de contrôle régional s'étend à quelque 16,000 milles de voies aériennes, de routes aériennes et de voies de contrôle.

L'*information de vol* a pour but de donner des conseils et des renseignements utiles pour la sûreté et l'efficacité du pilotage, soit: rapports et prévisions atmosphériques, bulletins sur l'état des champs d'atterrissage, données sur les aides à la navigation, renseignements sur la circulation, le ravitaillement en essence et les moyens de transport, et autres données connexes qui peuvent aider le pilote dans la préparation ou la conduite d'un vol. Ce service est assuré par tous les organes de contrôle de la circulation aérienne, mais surtout par les huit centres régionaux.

Le service d'*alerte pour recherches et sauvetage* est chargé d'avertir immédiatement les organismes appropriés quand un avion est en perdition ou en danger et d'agir de concert avec ces derniers au besoin. Les centres de contrôle régional sont chargés d'avertir rapidement ces organismes en cas de non-arrivée d'un avion dont on a reçu le plan de vol ou l'avis de vol. Un relevé continu des vols en cours est maintenu afin de repérer immédiatement la non-arrivée d'un avion. Le service est à la disposition de tout pilote qui remet un plan de vol ou un avis de vol à une agence de communications des Services de l'Air du ministère des Transports ou directement à l'un des centres ou à l'une des tours de contrôle.

Le service de *notification douanière* facilite aux pilotes qui projettent de franchir la frontière canado-américaine la notification des services douaniers intéressés. Il utilise le réseau de communications de contrôle de la circulation aérienne et des services qu'il relie pour avertir l'agent des douanes de l'aéroport de destination.

Le service de *renseignements sur les mouvements aériens* est assuré par les centres de contrôle régional pour aider le ministère de la Défense nationale à établir l'identité de tous les avions volant dans des régions déterminées.

Le nombre de vols contrôlés au Canada en 1958 s'est établi à 3,076,645, soit une augmentation de 8.4 p. 100 sur 1957.